

en ligne fin 2010



Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle



NATURA 2000 PIC 16 : Vallée de la Bresle

Compte rendu du troisième
COMITE DE PILOTAGE du 7 décembre 2006

Etaient présents :

- M. BILLARD**, Chargé de mission de l'Institution Bresle
M. BECQUET, Maire de Morienne
Mme BERNARD, Maire de Sénarpont
M. BLOND, Moto Club de Blargies
M. BOUTELLER, Fédération des chasseurs de la Somme
M. CHAIDRON, Président de l'association syndicale autorisée des riverains de la Bresle (ASA Bresle)
M. CREPT, Président du Groupement développement agricole de l'entre Bray et Picardie
Mme D'ANNE, Union de la propriété agricole de la Somme (UPA 80)
Mme DEBATISSE, DDAF 60
M. DUHAMEL, Conseiller général du canton d'Aumale et maire d'Aumale (76), président du COPIL Natura 2000
M. FORGEOIS, animateur halieutique de l'Institution Bresle
Mme FORNARO, Picardie Nature
Mme FOURNEL, Conseil supérieur de la pêche (CSP) - Station salmonicole d'Eu (76)
M. HUCHER, Union des industries de carrières et matériaux de construction Picardie et Haute-Normandie (UNICEM) et Chambre de commerce et d'industrie du Tréport CCI (76)
M. LAPOSTOLLE, Groupement d'intérêt piscicole de la Bresle (GIP) et correspondant Truite Ombre Saumon (ANPER TOS Normandie)
M. LEFEBVRE, AAPPMA Nesle Normandeuse
M. LEFEVRE, FDPPMA 80
M. LEFRANCOIS, Département de la Seine-Maritime
M. LEGRAND, Collectif botanique - ONF
Mme LENOIS, Maire de Vieux-Rouen-sur-Bresle (76)
Mme LETELLIER, Chambre d'agriculture (80)
M. LONGUENT, AAPPMA Basse Bresle / FDPPMA 76
M. MARTIN, AAPPMA la gaule blangeoise (76)
M. MAZERY, CRPF Picardie
Mme MELENEC, Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
Mme MICHAUX, Vice-présidente du Conseil Régional de Picardie et maire de Liomer
Melle MILANO, DIREN Picardie
M. MIRKOVIC, Département de la Seine-Maritime

Mme MODESTE, DDE/SAUE 60
M. MORAND, AAPPMA Aumale
Mme PIETERS, Maire de Marques (76)
M. de ROUCY, ASMNBB
M. ROUSSEL, Communauté de communes de Blangy sur Bresle et maire de Rieux (76)
M. RUSSE, Oust Marest
M. SOUMILLON, CCI du Tréport et maire d'Argüel (80)
M. THINUS, DIREN Haute-Normandie
Mme TOUTAIN, Communauté de communes de Blangy sur Bresle
M. VANNESTE, Adjoint au Maire de St Valéry / Bresle
M. VESTU, Technicien Fédération de chasse 76

Excusés :

M. AMELINE, Conservatoires des sites naturels de Haute-Normandie
M. BERNARD, Président de la communauté de communes du sud-ouest amiénois
M. BLANGY, Union patronale de la Somme
M. BLELOT, Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS 60)
M. BOCQUET, Maire de Romescamps
M. BRIERE, Maire de Beauchamps (80)
M. CHAIB, AREHN
M. DEMARQUET, Directeur général de la CCI du Tréport (76)
M. DESENCLOS, ONCFS 80
M. DHENNIN, Département de la Somme
Mme DUMONT, Fédération des chasseurs de l'Oise
M. FENDORF, AAPPMA Incheville
M. FRANCOIS, Conservatoire des sites naturels de Picardie
M. GAMARD, Agriculteur (Neuville Coppegueule – 80)
M. GELER, Conseil régional de Picardie
M. GENTY, Maire de Saint-Valéry sur Bresle (60)
M. GUILLEMARE, Président de la CCI du Tréport (76)
M. HAUGUEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul – antenne Picardie
M. HERY, Communauté de communes d'Aumale
M. LAROCHE, Maire de Saint-Léger-sur-Bresle (80)
M. LIVET, Direction des affaires maritimes
M. MARIE, président du Département de la Seine-Maritime
Mlle MAYER, DDAF 80
M. MYLLE, Maire de Lannoy Cuillère (60)
M. PAUVERT, Bureau d'études BIOTOPE
M. PILNIAK, Comité régional du tourisme de Picardie
M. RENOIRE, AAPPMA Nesle Normandeuse
M. RENOUX, Adjoint maire de Gamaches (80)
Mme RIOULT, Comité départemental du tourisme de la Seine-Maritime
M. ROGUET, Chambre d'agriculture de la Somme
M. ROUSSELIN, Maire d'Haudricourt (76)
M. SANNIER, Association de découverte de l'environnement en Val de Bresle (ADEVAB)
M. SENEAL, Président de l'Institution Bresle et vice-président du département de la Seine-Maritime
M. THOPART, SIARL du Liger
M. TOURNEUR, Mairie de Quincampoix Fleuzy (60)
M. VIALARET, Maire de Blangy sur Bresle (76)

M. le Directeur, Comité départemental du tourisme de l'Oise
M. le Président, CCI d'Amiens
M. le Préfet de la Seine-Maritime

Introduction de la séance par M. DUHAMEL, président du comité de pilotage Natura 2000 (COPIL), qui remercie les participants pour leur présence et notamment Mme Michaux, vice-présidente du Conseil régional de Picardie.

M. DUHAMEL rappelle qu'il était prévu que le diagnostic soit terminé fin 2006 et que nous sommes à peu près dans les délais. Ce troisième COPIL a pour but de présenter et de « valider » l'état initial du document d'objectif. Ce document contient une étude socio-économique réalisée par l'Institution Bresle ainsi qu'une étude naturaliste sur le site Natura 2000, réalisée par le cabinet BIOTOPE.

M. BILLARD, rappelle que le document d'objectifs a été envoyé à tous les membres du COPIL début novembre, en version informatisée (CDRom).

Un diaporama synthétisant les principaux résultats du diagnostic écologique (habitats/espèces), et les résultats de l'étude socio-économique est alors présenté et commenté par M. BILLARD (cf. diaporama distribué).

Préalablement M. BILLARD rappelle quelques chiffres clés concernant le site Natura 2000 :

- 1011 ha répartis sur 3 départements, 2 régions
- 12 habitats d'importance européenne dont 2 prioritaires
- 11 espèces d'intérêt européen
- 60 % du périmètre concerné par des habitats communautaires parmi lesquels 42,6% pour des habitats forestiers, 12% pour des habitats de milieu humide et 5% des habitats pelousaires.

Sont ensuite abordés les habitats et leur état de conservation sur le site. A ce titre, M. BILLARD signale que l'habitat « pelouse à parnassie des marais », habitat quasi unique et localisé sur ces seuls secteurs de Picardie et Haute-Normandie est extrêmement rare sur le site et qu'il peut dès lors constituer un des futurs enjeux de sauvegarde. Il signale également que plusieurs habitats à haute valeur écologique appartenant soit à la directive « habitat, faune, flore » soit étant des habitats d'espèce ont été recensés à proximité du site et qu'une réflexion sur leur possible intégration, eu égard à leur grand intérêt écologique, devra être engagée dans les ateliers prochainement.

S'agissant des espèces et suite au diagnostic du cabinet Biotope, il est signalé que certaines seront à prendre en compte en priorité. Il s'agit du damier de la Succise, du grand rhinolophe, du vespertilion à oreilles échancrées, du grand murin, du saumon atlantique et de la lamproie de rivière. Les autres espèces seront bien évidemment à prendre en compte mais de façon moins urgente que les premières.

En fin d'exposé, M. BILLARD rappelle, une fois la phase de diagnostic achevée, qu'il convient de définir et de mettre en place des mesures de gestion permettant le développement d'une activité humaine respectueuse des habitats et des espèces inscrites au titre de Natura 2000. Il remercie également l'ensemble des participants au diagnostic. L'étape suivant la validation de ce diagnostic est le travail des trois ateliers thématiques (rivière, forêts et pelouses) sur les objectifs de conservation, la priorisation des enjeux et des actions.

Suite à l'exposé, M. DUHAMEL précise que la présentation effectuée par M. BILLARD est une brève synthèse du travail conséquent réalisé depuis près d'un an et demi et synthétisé dans le DOCOB.

Mme MELENEC estime que le diagnostic écologique a été correctement réalisé et signale que le Conservatoire souhaite transmettre des données supplémentaires, concernant la faune notamment. D'autres données concernant des mesures de préservation et de gestion, déjà existantes dans le cadre des espaces naturels sensibles du département 80, seront également transmises.

Enfin, elle souligne que les pâturages sur zones de pente calcaire présentent des enjeux essentiels. Il est en effet prioritaire que cette activité soit dynamisée. Le cas exemplaire des coteaux du Liger, au cœur du bassin de la Bresle, pourra être utilisé et repris dans le cadre de Natura 2000.

Mme MICHAUX demande comment seront coordonnés les différents projets tels que Natura 2000, le SAGE, et les autres actions à l'échelle du bassin versant de la Bresle.

M. DUHAMEL rappelle que c'est l'Institution Bresle qui coordonne et prend en charge l'animation des principaux dossiers liés à l'eau et à la préservation des milieux naturels en vallée de la Bresle. Cela génère ainsi un gain d'efficacité dans la mise en œuvre des actions de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle.

Mme MICHAUX s'inquiète de la fin des financements européens mis en œuvre avec le PDRN (plan de développement rural national) sur la période 2000-2006 et souhaiterait savoir de quels fonds publics Natura 2000 pourra bénéficier après cette date.

Melle MILANO souligne que les discussions au sujet des financements sur la période 2007-2013 sont en cours (CAD fortement remis en cause) et que les nouvelles modalités de financement ne sont pas encore arrêtées.

M. THINUS rassure les membres du COPIL : il y aura encore des fonds européens dans le cadre de Natura 2000, qui est un objectif prioritaire. De même, les mesures agri-environnementales devraient continuer même si elles ne sont pas encore définies à ce jour, dans le cadre des MAE territorialisées.

Mme MICHAUX rappelle qu'il convient de cibler les projets prioritaires dans le cadre du DOCOB.

M. de ROUCY pense que le temps nécessaire pour obtenir ces financements européens peut engendrer la dégradation voire la disparition d'habitats et/ou d'espèces (exemple des conséquences du recouvrement d'un are de prairie calcicole).

M. THINUS distingue deux principaux types de financements :

- sur les parcelles dont le propriétaire est agriculteur : inscription des financements dans le cadre des MAE,
- sur les autres parcelles : un financement possible si les actions sont inscrites dans le DOCOB Natura 2000.

A ce jour, très peu de DOCOB sont terminés et donc par conséquent, très peu d'actions financées. Ainsi pour 2006, les financements accordés ne seront pas tous utilisés. Il rappelle également que les actions liées à Natura 2000 sont basées sur le volontariat. L'objectif prioritaire est de terminer le DOCOB, afin d'y inscrire les actions pour qu'elles puissent être financées.

M. MAZERY souhaite connaître, dans le cadre des contrats forestiers, la façon d'intervenir au niveau de certains milieux (coteaux) en lien avec la sauvegarde de certaines espèces (chauves-souris). Une hiérarchisation des actions semble donc nécessaire.

M. BILLARD signale que ces enjeux/actions spécifiques seront logiquement étudié(e)s dans le cadre des ateliers thématiques et que bien évidemment des priorités d'intervention seront attribuées à certaines espèces ou à certains milieux identifiés comme le nécessitant eu égard au diagnostic écologique de Biotope.

Melle MILANO signale qu'une réflexion visant à élaborer une liste de mesures forestières types, approuvées par arrêté préfectoral, susceptibles de faire l'objet de contrats Natura 2000 sera lancée prochainement.. La circulaire définissant la Charte Natura 2000 va bientôt paraître et qu'il sera bientôt possible de signer une charte. Celle-ci comportera des

engagements de bonnes pratiques qui donneront droit notamment à des exonérations fiscales.

A la demande de Mme MICHAUX, Mme DEBATISSE confirme que cette exonération est compensée par l'Etat envers les collectivités.

M. MAZERY rappelle qu'une exonération d'impôts fonciers existe déjà pour les parcelles soumises à des plans simples de gestion (PSG).

(Parenthèse : M. de ROUCY souhaite connaître le stade d'avancement du SAGE de la Bresle.

M. DUHAMEL rappelle que la commission locale de l'eau est maintenant constituée et est en place même si un nouvel arrêté de définition des membres devrait sortir prochainement (problème de doublons, changements titulaires/suppléants...).

M. BILLARD explique que deux réunions de la CLE ont déjà eu lieu, qu'un bureau a été élu et qu'un projet de règlement intérieur encore à l'étude, sera prochainement instauré. Les dernières formalités administratives sont donc en cours de finalisation. Par ailleurs, l'Institution Bresle a souhaité anticiper sur ce thème en employant un stagiaire, qui a réalisé une grande partie de l'état initial d'avril à août 2006.

Enfin, le recrutement d'un animateur SAGE au sein de l'Institution Bresle est en cours. Le poste devrait être pourvu en février/mars 2007.

M. DUHAMEL souligne de nouveau le gain de temps, et donc financier, engendré par la prise en charge par une structure unique, de ces principaux projets sur la vallée de la Bresle.)

L'objectif de la présente réunion était de valider le diagnostic de l'état initial. M. DUHAMEL rappelle que le document n'est pas figé et que l'apport de corrections et d'informations complémentaires est toujours possible. Outre le Conservatoire des sites naturels de Picardie, Mme FOURNEL du CSP souhaite signaler certaines erreurs et approximations relevées dans l'état initial, concernant les milieux aquatiques et les poissons. Mme FORNARO de l'association Picardie Nature peut également apporter des compléments d'informations.

Les membres du COPIL valident le diagnostic, sous réserve de remarques/corrections relatives à l'état des lieux à faire avant le 15 janvier prochain.

Le travail en ateliers thématiques débutera début 2007 et le nombre de participants à ces ateliers n'est pas totalement figé.

M. BILLARD précise qu'il est néanmoins judicieux d'avoir un nombre de participants assez restreint au sein de ces ateliers afin de travailler efficacement. De toute façon, les ateliers ne sont pas un organe décisionnel contrairement au COPIL. Tout naturellement, les travaux seront donc présentés en COPIL, discutés à cette occasion avec les personnes n'ayant pas participé aux ateliers avant d'être validés.

M. DUHAMEL précise que le DOCOB dans son intégralité doit être achevé fin 2007.

Mme MELENEC signale qu'il est judicieux de s'inspirer du travail déjà accompli dans le cadre de Natura 2000 sur d'autres sites en Picardie.

M. THINUS signale qu'il y en a également plusieurs en Seine-Maritime.

Mme LETELLIER rappelle que de nombreux contrats type CAD/CTE ont été signés dans le cadre de la gestion des pelouses calcaires près de Poix de Picardie, la difficulté principale étant d'assurer la continuité au niveau des parcelles.

M. THINUS précise que les contrats sur ce secteur ont été instaurés dans le cadre de pollutions agricoles (pesticides).

M. DUHAMEL souligne ainsi l'intérêt de réfléchir à des mesures incitatives et attractives.

M. BILLARD rappelle que des contrats types CAD/CTE établis dans le périmètre de la Vallée de la Bresle ont été recensés dans le DOCOB par les ADASEA lors du diagnostic agricole.

Sur ce point, Mme LETELLIER signale que toutes les communes de la Somme ne sont pas en zones vulnérables (directive nitrates), contrairement à celles de l'Oise et de la Seine-Maritime. Les obligations ne sont donc pas les mêmes vis-à-vis des mises aux normes des installations agricoles, en terme de délais notamment. Par conséquent les enjeux dans ce domaine diffèrent suivant les cas. Il est donc important, dans le cadre de Natura 2000, de retranscrire précisément l'évolution des pratiques dans le monde agricole (élevage notamment).

M. DUHAMEL, en guise de conclusion, rappelle l'importance d'avoir un DOCOB complet et surtout opérationnel. Il invite les membres des ateliers à se tenir prêts pour des réunions aux alentours de la mi-janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DUHAMEL, après avoir remercié les nombreux participants, clôt la séance.

Le président du comité
de pilotage,

Pierre-Marie DUHAMEL

